

## Motion proposée au vote par l'organisation syndicale CGT au

Conseil d'administration de la CMCAS Clermont-Le Puy le jeudi 23 avril 2026

### Motion pour le maintien et le développement de la CNIEG

Les membres du Conseil d'Administration de la CMCAS Clermont-Le Puy, instance des industries électriques et gazières, expriment leur opposition totale à tout projet de transfert, de démantèlement ou de réduction des missions de la CNIEG.

Dans un contexte marqué par la réforme des retraites et la fermeture du régime spécial des IEG, nous dénonçons toute nouvelle remise en cause de notre système de protection sociale. Le régime des IEG, qui ne pèse que marginalement dans l'ensemble des régimes et ne coûte rien à l'État, ne saurait servir de prétexte à une opération de restructuration ou d'absorption par le régime général.

Les préconisations de transfert de l'activité de la CNIEG vers une autre caisse, notamment la CNAV ou une CARSAT par les conclusions du rapport de l'Inspection Générale des Affaires sociales, ainsi que l'utilisation qui en est faite, constitueraient une grave erreur. Elles entraîneraient inévitablement une perte d'expertise spécifique, une dégradation de la qualité de service, un allongement des délais de traitement, une diminution de la proximité avec les affiliés et des risques accrus d'erreurs. Elles se traduiraient également par des suppressions d'emplois, une dégradation des conditions de travail et une remise en cause des garanties collectives des personnels.

La CNIEG est reconnue pour son efficacité, sa maîtrise des coûts et la qualité du service rendu aux affiliés, y compris par les autorités de tutelle et les rapports d'évaluation. Elle constitue un outil indispensable à la gestion des régimes Vieillesse, Invalidité, Décès et ATMP des industries électriques et gazières, qui requièrent une expertise dédiée.

Nous affirmons que l'avenir doit être celui du maintien et du développement de la CNIEG, et non de son affaiblissement. Cela suppose :

- Le maintien intégral de ses missions et l'abandon de tout projet de transfert ou de démantèlement ;
- Le renouvellement de la Convention d'Objectifs et de Gestion sans remise en cause de son périmètre ;
- Le renforcement de ses moyens humains et budgétaires ;
- L'amélioration continue du service aux affiliés, notamment envers les agents non connectés et les poly-pensionnés ;
- La modernisation de ses outils et l'extension de son périmètre d'intervention afin qu'elle demeure l'interlocutrice unique des agents ;
- L'augmentation des effectifs, la reconnaissance des qualifications, l'amélioration des conditions de travail du personnel.

Nous demandons aux ministères de tutelle et aux autorités de la Sécurité sociale de répondre positivement au courrier que leur ont adressé le 12 février les administrateurs de la CNIEG, représentants des salariés et pensionnés et représentants des employeurs des industries électriques et gazières, courrier qui les engage à ne pas donner suite à la recommandation d'étudier dès aujourd'hui les pistes évoquées dans le pré-rapport de l'Inspection générale des affaires sociales relatives à un transfert du personnel et des activités de la CNIEG à un autre opérateur de la Sécurité sociale. Nous demandons au contraire de donner à la CNIEG dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion, les moyens de la renforcer au service des affiliés et des personnels.

**La CNIEG doit être renforcée, pas sacrifiée.**

**Résultat des votes :**

*Pour*

*Contre*

*Fait à Brioude, le 23 avril 2026*

**Le Secrétaire général,**

**Le Président,**

**Grégory THORIN**

**François CHASTEL**